INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

GUIDE DU CANDIDAT

AU RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE

Ce document est destiné <u>uniquement</u> aux travailleurs handicapés

Service Recrutement et Mobilité - 2008

AVANT PROPOS

L'INRA entend favoriser l'accueil et l'insertion de travailleurs handicapés en ouvrant sa campagne de mobilité aux personnes titulaires d'une reconnaissance administrative du handicap.

Dès lors, les candidats à un recrutement par la voie contractuelle en qualité de travailleur handicapé doivent remplir le dossier prévu à cet effet (disponible sur le site internet de l'INRA http://www.inra.fr, auprès de services déconcentrés d'appui à la recherche et de la Direction des Ressources Humaines).

La mobilité est un élément essentiel de la politique de gestion des ressources humaines dans la mesure où elle offre l'opportunité de concilier les évolutions et les besoins de l'Institut avec les compétences et les aspirations individuelles des agents.

Elle doit s'inscrire dans une politique de gestion des ressources humaines ayant vocation à permettre aux agents de construire un parcours professionnel diversifié selon leurs compétences et les besoins identifiés au sein de l'Institut.

Il s'agit également de l'inscrire dans une politique de gestion prévisionnelle des emplois et compétences et ainsi permettre d'améliorer l'anticipation des opportunités de mobilité, pour répondre le plus efficacement tant aux besoins de l'Institut en termes de compétences qu'aux vœux des agents.

LE RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE : MODE D'EMPLOI

- **Avant-propos**

- **Comment faire aboutir votre projet ?**

  1- Où trouver l'information ?

  2- Quelle est la condition à remplir ?

  3- Un profil vous intéresse, comment postuler ?

  4- Qui décide ?

  5- Quand votre détachement pourra-t-il avoir lieu ?

- **La liste des centres de recherche INRA**

COMMENT FAIRE ABOUTIR VOTRE PROJET ?

1- Où trouver l'information ?

- Vous trouverez **la note de service relative à la campagne de mobilité en cours, les profils de postes détaillés et le dossier de demande de recrutement par la voie contractuelle en qualité de travailleur handicapé :**
  - sur le site internet de l'INRA : http://www.inra.fr , rubrique « les hommes et les femmes »
  - auprès des Centres INRA d'accueil
  - auprès du service Recrutement et Mobilité de la Direction des Ressources Humaines.

2- Quelle est la condition à remplir ?

- Remplir les conditions de titres et diplômes requises pour l'accès au corps visé **(Cf Annexe 1)** ou justifier d'un niveau de qualification professionnelle correspondant aux fonctions exercées par les fonctionnaires appartenant déjà à ce corps.[1]

- Disposer d'une reconnaissance administrative du handicap en cours de validité : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) délivrée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), carte d'invalidité, allocation aux adultes handicapés (AAH)...

[1] Le niveau de qualification professionnelle est apprécié par la commission interministérielle d'équivalence pour la catégorie A et par une commission interne à l'INRA pour les catégories B et C.

3- Un profil vous intéresse, comment postuler ?

❖ Vous devez **très rapidement prendre contact** avec le directeur de l'unité d'accueil pour un rendez-vous (les coordonnées téléphoniques de la personne à contacter figurent sur le profil du poste). Ce dernier définit les modalités de l'entretien. Cet entretien ne vaut pas décision de recrutement, celle-ci ne pouvant intervenir qu'à l'issue de la procédure.

❖ Vous devez **remplir un dossier** comportant :

- la demande de profil et votre motivation
- votre curriculum vitae, **explicitant clairement les diplômes obtenus, les formations suivies et les fonctions occupées au cours de votre carrière.**
- une reconnaissance administrative de votre handicap en cours de validité : reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) délivrée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), carte d'invalidité, allocation aux adultes handicapés (AAH)...

Les dossiers sont disponibles auprès des Centres INRA, du Service Recrutement et Mobilité de la Direction des Ressources Humaines ou sur le site internet http://www.inra.fr, rubrique « les hommes et les femmes ».

❖ Vous devez adresser **l'original de ce dossier :**

- pour des profils de postes ouverts en catégorie A (IR, IE et AI) :

  A la Direction des Ressources Humaines
  Service Recrutement et Mobilité
  147, rue de l'Université
  75338 Paris Cedex 07

- pour les profils de postes ouverts en catégories B et C (TR et AT) :

  Au service local du personnel du Centre d'accueil (liste des centres disponible sur le site internet de l'INRA, rubrique « dans notre région »).

❖ Si plusieurs profils vous intéressent, **vous devez remplir un dossier par profil**.

4- Qui décide ?

- L'avis du directeur d'unité d'accueil est **déterminant**. Cet avis doit prendre en compte l'adéquation des compétences techniques du candidat au profil du poste, sa capacité d'adaptation, son projet professionnel, ainsi que, le cas échéant, sa situation familiale ou personnelle.

- Tout désistement devra être immédiatement notifié, par voie électronique ou postale, au Directeur de l'Unité d'accueil et au Service Recrutement et Mobilité de la Direction des Ressources Humaines (concours-ita@paris.inra.fr).

- Les **Commissions Administratives Paritaires (CAP)** émettent ensuite un **avis** sur la possibilité de pourvoir le poste ouvert à la mobilité par la voie contractuelle :
  - CAPL puis CAPN pour les demandes de recrutement par la voie contractuelle en catégories B et C ;
  - CAPN , en premier et dernier ressort, pour les demandes de recrutement par la voie contractuelle en catégorie A ;

- Si l'avis est favorable, la demande sera présentée devant une commission locale d'appui au recrutement en charge d'examiner l'adéquation des compétences du candidat avec le profil postulé, de vérifier la compatibilité du handicap avec les fonctions inscrites dans le profil de poste et de veiller aux conditions d'insertion.

- La **décision** est prise par la Présidente de l'Institut.

- Vous recevrez un courrier vous informant de cette décision.

5- Quand votre recrutement par la voie contractuelle pourra-t-il avoir lieu ?

- **La date de votre prise de fonction est fixée d'un commun accord entre le service d'accueil et vous-même, en tenant compte de l'année indiquée sur la fiche de profil de poste.**

Liste des centres de recherche

Dans chaque centre, un responsable de la gestion du personnel peut vous donner des compléments d'information.

Centre de recherche d'Angers-Nantes Rue de la Géraudière – BP 1627 44316 NANTES Cedex 03 ☎ 02.40.67.51.52 fax : 02.40.67.50.05	**Centre de recherche de Dijon** 17, rue Sully – BP 86510 21065 DIJON Cedex ☎ 03.80.69.31.56 fax : 03.80.69.32.00	**Centre de recherche de Poitou-Charentes** 86600 LUSIGNAN ☎ 05.49.55.60.08 / 05.46.68.30.71 fax : 05.49.55.60.03 05.46.68.30.87
Centres de recherche d'Antilles/Guyane Domaine Duclos – Prise d'eau 97170 PETIT-BOURG ☎ 05.90.25.59.05 fax : 05.90.94.31.81	**Centre de recherche de Jouy-en-Josas** Domaine de Vilvert 78352 JOUY-EN-JOSAS Cedex ☎ 01.34.65.20.21 fax : 01.34.65.20.88	**Centre de recherche de Rennes** Domaine de la Motte au Vicomte – BP 35327 35653 LE RHEU Cedex ☎ 02.23.48.53.19 fax : 02.23.48.58.20
Centre de recherche d'Avignon Domaine Saint Paul – Site Agroparc 84914 AVIGNON Cedex 09 ☎ 04.32.72.20.68 fax : 04.32.72.20.42	**Centre de recherche de Lille** 369, rue Jules Guesde – BP 39 59651 VILLENEUVE D'ASCQ ☎ 03.20.43.54.50 fax : 03.20.43.54.65	**Centre de recherche de Sophia Antipolis** 400, Route des Chappes – BP 167 06903 SOPHIA ANTIPOLIS Cedex ☎ 04.92.38.64.00 fax : 04.92.38.64.01
Centre de recherche de Bordeaux 71, av E. Bourleaux – BP 81 33883 VILLENAVE D'ORNON Cedex ☎ 05.57.12.23.11 fax : 05.57.12.26.74	**Centre de recherche de Montpellier** 2, place Viala 34060 MONTPELLIER Cedex 1 ☎ 04.99.61.23.14 fax : 04.67.63.28.02	**Centre de recherche de Toulouse** Chemin de Borde-Rouge Auzeville - BP 27 31326 CASTANET-TOLOSAN Cedex ☎ 05.61.28.52.12 fax : 05.61.28.52.80
Centre de recherche de Clermont-Ferrand-Theix Domaine de Theix 63122 SAINT GENES CHAMPANELLE ☎ 04.73.62.40.28 fax : 04.73.62.47.53	**Centre de recherche de Nancy** Champenoux 54280 SEICHAMPS ☎ 03.83.39.40.03 fax : 03.83.39.40.69	**Centre de recherche de Tours** Domaine de l'Orfrasière 37380 NOUZILLY ☎ 02.47.42.77.31 fax : 02.47.42.77.77
Centre de recherche de Colmar 28, rue de Herrlisheim – BP 507 68021 COLMAR Cedex ☎ 03.89.22.49.03 fax : 03.89.22.49.33	**Centre de recherche d'Orléans** Avenue de la Pomme de Pin BP 20619 – Ardon 45166 OLIVET Cedex ☎ 02.38.41.78.06 fax : 02.38.41.78.79	**Centre de recherche de Versailles-Grignon** RD 10 – Route de St Cyr 78026 VERSAILLES Cedex ☎ 01.30.83.34.70 / 01.30.81.53.02 (Grignon) fax : 01.30.83.34.58 / 01.30.81.53.11 (Grignon)
Centre de recherche de Corse San Giuliano 20230 SAN GIULIANO ☎ 04.95.59.59.09 fax : 04.95.59.59.05	**Centre de recherche de Paris** 147, rue de l'Université 75338 PARIS Cedex 07 ☎ 01.42.75.93.06 fax : 01.42.75.94.52	

ANNEXE 1

TITRES ET DIPLOMES REQUIS POUR POSTULER

Pour candidater sur un profil donné, selon le corps, il convient d'être titulaires**,** l'un des titres ou diplômes suivants :

- **Accès au corps des Ingénieurs de Recherche (IR)**

Doctorat d'Etat
Doctorat prévu à l'article L.612-7 du code de l'éducation
Professeur agrégé des lycées
Archiviste paléographe
Docteur-ingénieur
Docteur de troisième cycle
Diplôme d'ingénieur délivré par une Ecole Nationale Supérieure
Diplôme d'ingénieur délivré par Université
Diplôme d'ingénieur de grandes écoles de l'Etat ou des établissements assimilés dont la liste suit :

Conservatoire national des arts et métiers.
Ecole polytechnique, Palaiseau.
Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts, Paris.
Institut national agronomique de Paris-Grignon, Paris.
Ecole centrale des arts et manufactures, Châtenay-Malabry.
Ecole centrale de Lyon-Ecully, Lyon.
Ecole centrale de Lille.
Ecole navale, Lanvéoc-Poulmic.
Ecole supérieure d'électricité, Gif-sur-Yvette.
Ecole de l'air, Salon-de-Provence.
Ecole supérieure d'optique, Orsay.
Ecole nationale des ponts et chaussées, Paris.
Ecole nationale de l'aviation civile, Toulouse.
Ecole nationale de la météorologie, Toulouse.
Institut national des télécommunications, Evry.
Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris, Paris.
Ecole nationale de la santé publique, Rennes.

Ecole nationale des sciences géographiques, Saint-Mandé.
Ecole supérieure de chimie industrielle, Lyon.
Institut des sciences de la matière et du rayonnement, Caen.
Institut d'informatique d'entreprise (CNAM), Evry.
Institut national des sciences appliquées, Lyon, Rennes, Rouen, Toulouse.
Institut supérieur des matériaux et de la construction mécanique, Saint-Ouen.
Centre d'études supérieures des techniques industrielles, Saint-Ouen.
Ecole supérieure d'agronomie tropicale, Montpellier (anciennement à Nogent-sur-Marne).
Ecole spéciale militaire, Saint-Cyr-Coetquidan.
Ecole Nationale des travaux publics de l'Etat.
Ecole nationale d'ingénieurs des travaux et des techniques sanitaires de Strasbourg.
Ecoles nationales d'ingénieurs, Belfort, Brest, Metz, Saint-Etienne, Tarbes.

- **Accès au corps des Ingénieurs d'Etudes (IE)**[1]

Licence
Diplôme d'un institut d'études politiques
Maîtrise
Diplôme d'études approfondies (D.E.A.)
Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.)
Diplôme de l'institut national des langues et civilisations orientales
Diplôme de l'école pratique des hautes études
Diplôme de l'école des hautes études en sciences sociales.
Diplôme d'Etat de conseiller d'orientation professionnelle
Diplôme supérieur de l'école du Louvre
Titre d'ingénieur reconnu par l'Etat
Diplômes homologués au niveau II en application des dispositions du décret n°92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique

- **Accès au corps des Assistants-Ingénieurs (AI)**

Diplôme universitaire de technologie (D.U.T.)
Brevet de technicien supérieur (B.T.S., y compris le BTSA).
Diplôme d'études universitaires scientifiques et technologiques (DEUST)
Diplômes homologués au niveau III en application des dispositions du décret n°92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique

- **Accès au corps des Techniciens de la Recherche (TR)**

Diplôme d'études universitaires générales (D.E.U.G.)
Baccalauréat de l'enseignement du second degré
Brevet supérieur
Diplôme de chimiste, biologiste, physicien, psychotechnicien statisticien, conducteur radioélectricien délivrés par une école technique spécialisée ou un institut universitaire
Diplôme d'Etat d'assistant(e) de service social ou d'infirmière.
Diplômes homologués au niveau IV en application des dispositions du décret n°92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique

- **Accès au corps des Adjoints Techniques de la Recherche (A.T.P)**

Brevet d'études professionnelles (B.E.P.)
Certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.)
Diplômes homologués au niveau V en application des dispositions du décret n°92-23 du 8 janvier 1992 relatif à l'homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologique

[1] Dans le cadre de l'harmonisation des cursus d'enseignement supérieur européens, le cursus universitaire français s'organise désormais autour de trois diplômes : la licence, le master et le doctorat. Aussi, le Master II Recherche ou Master II Professionnel permettent aux candidats de postuler directement aux concours externes.